



Des conseils pour le bon déroulement du chantier



Etape 1 : Définition du projet de travaux

Définissez un projet de travaux cohérent. Pour cela, la meilleure solution est de faire un audit énergétique qui vous permettra de prioriser les travaux, d'estimer leurs coûts et de planifier les étapes de rénovation. (A noter que pour bénéficier des aides Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné, cet audit est obligatoire. Il doit être réalisé par un accompagnateur rénov' agréé).

Le conseiller France Rénov' du Cambrésis peut également vous aider à y voir plus clair dans les postes de travaux prioritaires selon votre logement.



Etape 2 : Préparation du projet de travaux

Une fois le projet clairement défini, réalisez des devis. Pour cela, contactez des artisans locaux référencés RGE (label obligatoire pour l'obtention des aides. Vous trouverez la liste des artisans localisés près de chez vous sur le site <https://france-renov.gouv.fr/>).

Dans tous les cas, faites au moins 2 devis par poste de travaux et comparez-les.

Faites-vous aider de votre conseiller France rénov' pour analyser les devis ou de votre Accompagnateur Rénov'.

Important : le démarchage par téléphone ou à domicile est strictement interdit. Soyez vigilant !



Etape 3 : L'administratif

Une fois les devis sélectionnés, faites votre demande de subventions et si nécessaire de votre prêt travaux et des autorisations d'urbanisme.

L'ensemble se fait toujours avant de démarrer les travaux, avec des devis non signés. Cela vous permet de faire des modifications dans le projet si besoin.

Une assurance dommage ouvrage peut être souscrite pour les très gros projets. Sinon, assurez-vous de la validité de la garantie décennale des artisans sélectionnés.



Etape 4 : Préparation du chantier

Une fois que vous êtes sûr de la fiabilité de votre projet et que vos démarches administratives sont abouties, vous pouvez signer les devis.

Dans l'idéal, organisez une rencontre avec tous les artisans afin que chacun puisse communiquer sur ses pratiques et sur les éventuelles relations qu'il y a entre leurs postes de travaux. Cela permet de lever les dernières incertitudes sur le rôle de chacun et de soulever des points qui ont pu être oubliés aux devis. Cela permet également de préparer l'ordonnancement et le calendrier des travaux.

A l'issue de cette réunion, il faudra que des dates d'intervention vous soient communiquées par chaque artisan. Il est en général compliqué d'avoir des dates précises mais plutôt des périodes d'intervention. Un planning de chantier pourra être créé et partagé avec les artisans suite à ces échanges.



Etape 4 : Chantier

Une fois le chantier lancé, essayez d'être présent quotidiennement afin de pouvoir réagir en cas de problème.

L'utilisation de l'application [Check Réno](#) par l'entreprise est un vrai plus pour le suivi qualité, parlez-en avec eux.



Etape 5 : Réception du chantier

Une fois les travaux finis, une réception de chantier doit être faite chaque artisan. Cette dernière sert à évoquer des réserves si des points du chantier vous paraissent mal réalisés ou à refuser la réception si vous estimez que les travaux ne sont pas finis .

Nous vous recommandons grandement d'utiliser [les fiches de réception du programme Profeel, disponible sur leur site internet.](#)



Etape 6 : Fin du chantier

Payez les artisans si vous avez accepté la réception.

A savoir que la "Garantie de parfait achèvement" est valable pendant une année après la réception. Elle impose à l'entrepreneur de réparer pendant cette période tous les désordres signalés au procès-verbal de réception des travaux.

Pensez à récupérer les factures acquittées.

Mettez à jour votre [carnet d'information du logement](#) avec les factures travaux et audit énergétique, s'il a été réalisé.

Si vous avez demandé des aides, faites les demandes de solde des primes à la fin des travaux.



Etape 7 : Profitez de votre logement 😊